



FÊTE DES VILLAGES

à partir de 16h30
jusqu'au bout de la nuit !

Samedi 25 Juin
dans la cour de l'école de Ste-Agnès

**JEUX - BUVETTE
BBQ - BAL FOLK - DJ**

Les deux villages et leurs associations,
vous proposent une **grande soirée festive !!**
16h30-18h30 : Kermesse et goûter par l'APESAM et la MJC
19h : Barbecue avec les pompiers
20h : Bal Folk de **FOLKADOMENE** et soirée DJ

+ d'infos : Mairie de Ste-Agnès 04 76 71 48 85



Même si la situation internationale reste tendue et nous oblige à rester mobilisés, nous nous réjouissons de l'amélioration de la situation sanitaire qui nous permet à nouveau de nous retrouver sans trop de crainte.

Les beaux jours nous incitent à plus facilement sortir de chez nous et retrouver une vie sociale tant attendue.

Comme vous le savez, les consignes du gouvernement nous ont obligés à annuler sinon à remettre des événements importants, tels que le repas des anciens cet hiver, les vœux du maire en janvier dernier. Les conseils municipaux sont eux et heureusement, ré-ouverts au public depuis 8 mois, comme vous en avez été informés dans Relief d'octobre 2021, depuis le 30 septembre 2021 précisément. Toutes les délibérations en libre accès sur le site sainte-agnes.fr/. Venez y assister et ensuite, échanger avec votre équipe !

C'est après tous ces rendez-vous manqués que nous vous invitons à une grande fête organisée par les deux communes de Saint Agnès et Saint Mury, l'APESAM (association des parents), l'Amicale des sapeurs-pompiers des trois pics, la MJC de Saint Mury - Sainte Agnès. Folkadomene et Emmanuel Boudière vous feront danser et chanter jusqu'au bout de la nuit ! Bref, toutes les forces vives de nos deux villages seront là !

Venez donc nombreux nous retrouver !

Nous vous souhaitons à tous, un bel été bien mérité !

Elections législatives

Suite aux dernières élections présidentielles, une nouvelle échéance électorale nous attend, celle des



**Elections Législatives
Les 12 et 19 juin 22**

**Ouverture bureau de vote :
8h - 18h**

Pour voter dans les villes de moins de 1000 habitants, il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité. Mais, en cas de doute sur votre identité, le président du bureau de vote peut vous demander de prouver votre identité par tout moyen.

Comme vous le savez, si vous êtes absent le jour du scrutin, vous avez la possibilité de voter par procuration. Vous devez désigner une personne qui votera à votre place, en précisant son identité et sa date de naissance. Cette démarche à faire en ligne puis en gendarmerie <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, est valable pour le 1^{er}, le 2nd ou les deux tours.

La porte de votre mairie est toujours ouverte, d'une manière ou d'une autre :

Nous vous proposons un accueil téléphonique 5 jours/5 et un accueil du public mardi après-midi et jeudi matin.

Pour recevoir des informations régulières par mail, envoyez un message à mairie@sainte-agnes.fr

Le site internet sainte-agnes.fr/ est remis à jour quotidiennement.

Mr Le Maire et ses 4 adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

Commémoration du 8 mai 1945

Contrairement à l'année passée, la commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue normalement, en présence du public, des pompiers des trois communes (Saint Mury, La Combe et Sainte Agnès), de Mme le Maire de Saint Mury, Isabelle Curt et de son 1^{er} adjoint, Jean Luc Roux, de Richard Latarge, Maire de Sainte Agnès, Anne Berger (1^{ère} adjointe), Pascal Lemoine (2^{ème} adjoint), Jacques Rebuffet (4^{ème} adjoint) et Frédérique Michel, conseillère.



Assistantes maternelles et Multi-accueil

Etre jeunes parents n'est pas toujours chose facile, encore moins trouver une « nounou », comme on les appelle, lorsqu'il s'agit de retourner au travail.

Vous avez la possibilité de confier votre enfant à un Multi-accueil dont vous trouverez les coordonnées sur le site le-grésivaudan.fr puis « 100% pratique », puis « Multi-accueils » pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Vous pouvez aussi choisir une solution de proximité. Vous trouverez sur le site sainte-agnes.fr, rubrique « Petite enfance », la liste mise à jour des assistantes maternelles qui exercent sur St Mury et Ste Agnès.

Inscriptions pour la rentrée scolaire

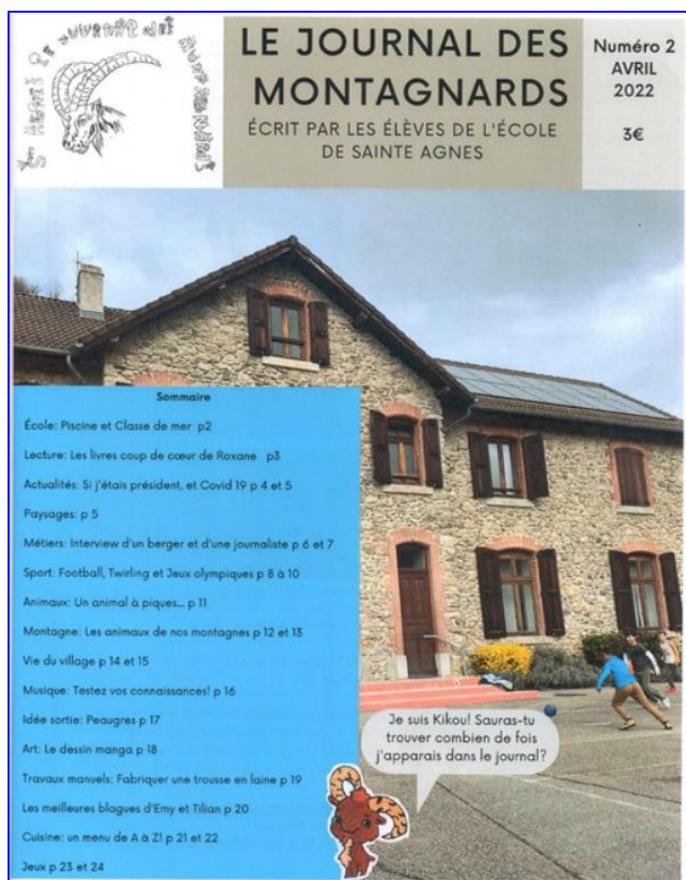
Votre enfant entre en maternelle, il sera accueilli à Saint Mury ; en primaire c'est l'école élémentaire de Sainte Agnès qui lui ouvrira ses portes.

Ces inscriptions se font **d'abord en Mairie** (donc Saint Mury pour la maternelle et Sainte Agnès pour l'école élémentaire) puis auprès de la **directrice d'école** concernée.

Pour tous renseignements, école - cantine - garderie - transport, rendez-vous sur sainte-agnes.fr/ rubrique « Ecole-cantine ».

Sortie du N°2 du journal de l'école

Nous avons souligné le succès du 1^{er} numéro du journal des montagnards, c'est le second du mois d'avril qui est maintenant sorti. Vous le retrouverez en vente auprès de Véronique Dussy, directrice de l'école.



Circulation autour de l'école, église, presbytère, mairie

L'activité scolaire à Sainte Agnès est intense. La circulation des bus, celle des vélos et des véhicules des parents, et de toutes les fonctions annexées aux bâtiments communaux, interroge sur la nécessité de repenser la voirie dans ce périmètre, nous élaborerons un projet afin de le soumettre aux habitants.

L'objectif est surtout d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école.

Les travaux d'aménagement et d'entretien en cours...

Ils sont entièrement réalisés par l'employé technique communal et quelques bénévoles que l'on remercie ici

- Entretien du matériel de déneigement
- Installation d'un escalier d'accès à la chaudière
- Création d'un espace de confort dans l'atelier technique : cuisine, douche, wc, bureau.
- Habillage du mur du préau de l'école qui va bénéficier d'un aménagement plus ludique pour les enfants, ces derniers ayant également besoin de tables et tableaux .
- Le grand escalier d'accès entre presbytère et église sera ensuite mis en chantier
- Le terrain sportif et de jeux en contrebas de l'église devra également trouver quelques petits aménagements.
- Notre clocher qui date du XI^e siècle et qui est de loin le joyau de notre Village, ne demande qu'à être mis en valeur, il enchante les adeptes du marché hebdomadaire et incite la remise en jambes pour les marcheurs.

Nouvelle employée comptabilité et RH...



Après le départ d'Estelle Chevrot vers d'autres projets professionnels, nous avons le plaisir d'accueillir depuis mai, **Valérie Lambert** qui devient chargée des finances et des RH et, pourquoi ne pas le dire, est habitante de Saint Mury. Bienvenue à elle !

Tentative d'escroquerie... à l'égard des anciens

Nous avons été alertés sur le fait qu'étaient, semble-t-il, colportées auprès de nos anciens, de fausses informations sur la soi-disante dévaluation de leurs biens immobiliers depuis le vote du PLU en 2020.

En conséquence, n'écoutez pas les oiseaux de mauvais augures qui convoitent probablement vos biens pour pas cher. Avant de vendre, si tel est votre souhait, prenez conseil auprès de vrais spécialistes. De plus, nous rappelons que la commission urbanisme de votre mairie peut, sur simple demande vous délivrer un certificat, et vous renseigner sur la valeur de vos biens immobiliers... Soyons vigilants pour protéger les anciens !

Sécurité routière des hameaux ... Virage de la Félisotte

Suite aux multiples signalements des dangers que présente le virage de



la Félisotte, nous avons rencontré les représentants du département, un bureau d'étude spécialiste des aménagements routiers, les services de La Poste, les services de déneigement de la commune, la référente du hameau de la Perrière, le service TOUGO et des parents d'élèves concernés par les transports scolaires. Suite à ces consultations, ont été décidés :

- le maintien de l'emplacement actuel de l'arrêt de bus avec réfection du marquage au sol,
- une signalétique routière prévenant du danger de ce virage (dans les deux sens),
- le déplacement du cidex de boîtes aux lettres pour éviter aux riverains la traversée de la départementale, et ceci, en concertation avec le propriétaire concerné, La Poste et les services de déneigement.

Le Grand Joly, un projet en devenir...



Nous l'avons annoncé dans notre programme "repenser globalement l'aménagement du site du grand Joly" (restaurant, salles annexe, Grande Maison).

Depuis plusieurs mois un groupe d'élus planche sur ce projet "pharaonique"... à l'échelle de notre commune avec l'appui du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et de l'ADEME. Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental de l'Isère.

Nous précisons qu'à ce point d'étape, le projet est en phase de pré-diagnostic et qu'aucune dépense n'a été à ce jour engagée.

Le bâtiment abritant le restaurant, les chambres d'hôtes et le logement des gérants et les salles annexes du Lac Blanc et Roche Fendue est vétuste et ne répond plus aux normes de sécurité et environnementales, des aménagements sont également à prévoir pour recevoir du public (ERP). Les défauts d'insonorisation du Lac Blanc nous ont aussi valu parfois quelques plaintes de voisinage.

C'est pourquoi dans un premier temps la salle du Lac Blanc gérée jusqu'à présent par les restaurateurs a été sortie du bail et après de menus travaux louée comme lieu de stockage par Nathalie Cachon qui assure le stand maraîchage et produits locaux sur le marché de Sainte Agnès ainsi qu'à Mr Bachimon de St Mury pour sa micro brasserie. C'est ainsi 4 emplois, qui sont pérennisés sur ce site, et surtout, ces commerces répondent aux besoins d'un grand nombre d'habitants de Ste Agnès !

Cependant, compte tenu de l'historique de l'utilisation de cette salle du Lac Blanc aux festivités familiales, l'attribution a fait évidemment débat entre les 15 conseillers. Pour réduire l'impact d'une décision qui se serait avérée irréversible, le conseil municipal s'est accordé pour limiter le bail locatif à 1 an.

La Grande Maison, qui avait déjà bénéficié de travaux de sauvegarde sous les précédents mandats (toiture et la façade nord) devrait accueillir des salles communales destinées à la population (Tiers-Lieux, coworking, accueil para-médical, repar'café...).

Rien n'est encore arrêté et comme nous l'avons également écrit, la collaboration des habitants sera sollicitée pour mener à terme ce grand projet qui s'étalera probablement sur plusieurs mandats.

Adaptation des moyens dont dispose la commune...

Quels sont les besoins des habitants de Sainte Agnès, aujourd'hui et de quels moyens dispose la commune pour y répondre ?

Nous rappelons que notre mission d'élus est de servir les intérêts de la collectivité, les intérêts de tous, les intérêts du plus grand nombre.

Le contexte particulier de la crise sanitaire a révélé de nouveaux besoins :

⇒ Le premier a été commandé par l'urgence de **prendre soin**, malgré l'obligation du confinement qui s'imposait à tous, **des plus isolés et des plus fragiles**. Ce service a été assuré dans chaque hameau. Nous remercions encore ceux qui se sont portés volontaires pour assurer cette attention nécessaire qui se poursuit aujourd'hui.

⇒ Le deuxième a été imposé par l'obligation du télétravail pour certains habitants, cela a parfois engendré un fort sentiment d'isolement. C'est de là qu'est né l'idée du **co-working**, « **travailler ensemble** ». Devant ce nouveau besoin qui s'exprimait et sur lequel nous avons largement communiqué, nous avons répertorié tous les lieux possibles pour les mettre à disposition de ces travailleurs à domicile. Roche fendue à rénover ? A quel coût ? Roche fendue seule ou repenser globalement le site du Grand Joly. Il fallait conjuguer un besoin urgent à un projet à plus long terme. Ils sont actuellement et provisoirement accueillis au presbytère.

⇒ Le troisième est directement lié au confinement et à l'inactivité contrainte qui a généré chez beaucoup d'entre nous une prise de conscience de nos modes d'existence. L'alimentation est revenue au centre de nos préoccupations, favoriser la nourriture de qualité, encourager les producteurs de produits bio, favoriser les circuits courts et la vente directe ! C'est à partir de ce constat, que des élus ont eu l'idée de créer **un marché sur notre commune**. Le taux de fréquentation nous fait penser que ce marché répond bien aux besoins d'un grand nombre d'habitants



Le marché de Sainte Agnès, c' est quoi ?

Un rendez-vous convivial où exposent les **artisans et producteurs locaux de Saint Mury, Laval et Sainte Agnès**, et où se fournissent et se rencontrent de **50 à 80 familles** chaque samedi matin.

Constatant le succès de ce marché et devant faire face à une demande grandissante, Mme Cachon s'est trouvée en difficulté de stockage.

La commune a donc décidé d'apporter sa contribution pour soutenir et maintenir cette activité au service des habitants en lui attribuant provisoirement la moitié de la salle du Lac Blanc.

Dans un second temps, un autre producteur habitant Saint Mury, micro-brasseur, lui aussi en démarrage d'activité s'est porté candidat pour la seconde moitié de la salle.

L'idée de soutenir des activités commerciales en phase de démarrage n'était pas non plus pour nous déplaire.

En revanche nous partageons la même préoccupation concernant le manque de salle de convivialité. Il faut y réfléchir ensemble et également avec les villages voisins, dans la perspective d'une mutualisation des moyens.

Traitement des déchets

La belle saison est l'occasion « de faire le ménage » dans les garages, greniers et autres granges.

Pour vous aider dans ce grand nettoyage la communauté de communes met à disposition des habitants plusieurs déchèteries qui offrent une large amplitude d'ouverture : **7 jours / 7 de 8h15 à 17h45 !**

L'accès à la déchèterie de Crolles pouvant être actuellement problématique, sachez que celle de **Saint Ismier** - Chemin Vergibillon - offre exactement les mêmes services !

Pour compléter, une déchèterie mobile s'installe tous les mois (sauf en hiver) à proximité du cimetière de Saint-Mury (prochaine date : **samedi 18 juin**).

Attention : la déchèterie mobile n'accepte pas gravats et déchets verts. Ils sont par contre acceptés en déchèteries normales.

Les déchets verts de petites dimensions issus des tailles d'entretien peuvent être déposés sur la plateforme de Claffey.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous grouper pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux :

<https://www.le-gresivaudan.fr/911-investissez-a-plusieurs-dans-un-broyeur.htm>

Petite astuce : Avant de jeter des objets définitivement, assurez-vous qu'ils ne sont vraiment plus utilisables !

Malheureusement, voici ce que nous pouvons parfois constater chez nous à proximité des containers de tri :



Pour information :

Traiter les **dépôts sauvages** sur l'ensemble des 27 communes, mobilise **7% du personnel** affecté au traitement des déchets !

C'est 5 personnels (1 chef d'équipe et 4 agents techniques), 4 véhicules légers, 1 camion mini-benne de 3,5 T. Ce qui représente un coût non négligeable pour la collectivité dont on pourrait facilement se dispenser.

*Allez, parlons un peu de ce qui fâche !
...pour bien vivre ensemble !*

Feux interdits !



Les feux à l'air libre sont interdits pour tous. Consultez le site de la Préfecture de l'Isère par le lien que vous trouverez sur le site de la Mairie sainte-agnes.fr

Tondeuse, tronçonneuse, bricolage...

Les mouvements et bruits de la campagne font partie de nos vies quotidiennes, à chaque période de l'année. Les activités agricoles, les travaux chez chacun d'entre nous peuvent générer des nuisances sonores.

Nous demandons à chacun d'entre nous de faire preuve d'intelligence collective pour apprécier le désagrément que cela peut provoquer dans notre voisinage. Pour des travaux ponctuels qui peuvent dépasser les heures légales (ci-dessous), prévenir ses voisins reste le meilleur moyen pour éviter des malentendus et de potentiels conflits.

- en semaine de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Aboiements intempestifs et divagation

Nos amis à quatre pattes auxquels nous pouvons être très attachés, peuvent parfois être moins agréables en notre absence, et en particulier, pour le voisinage, aboiements continus et sans raison apparente, par exemple. Si vos voisins viennent vous rencontrer à votre retour pour témoigner du désagrément qu'ils ont subi, de grâce, écoutez-les, et faites en sorte de trouver des solutions ensemble, avant que nous soyons, nous élus, contraints d'intervenir.

De plus nous vous rappelons que vous ne pouvez pas laisser régulièrement votre chien divaguer sur la voie publique sans votre surveillance. Il se met d'abord lui-même en danger, et il met en danger les passants, les

cyclistes et les véhicules qui circulent. Nous vous rappelons l'engagement de votre responsabilité en cas d'accident !

Pour ce qui concerne le cas particulier des chiens des chasseurs qui peuvent parfois s'égarer, ils sont souvent équipés d'un collier sur lequel figure un numéro de téléphone qui permet de prévenir rapidement le propriétaire.

Vie associative et festivités !



URGENT !

La garderie périscolaire recrute un.e salarié.e !

La garderie accueille les enfants de maternelle et primaire, tous les jours, sauf mercredi et vacances scolaires, de 7h10 à 8h40 le matin, et de 16h à 19h le soir, dans les locaux de l'école de Saint Mury.

Si vous êtes disponibles sur tout ou partie de ces créneaux et que vous souhaitez nous rejoindre, contactez l'APESAM : apesam2@gmail.com

Tous les profils sont les bienvenus !

Côté festivités, vous nous retrouverez à la **buvette de la Fête des Villages, le 25 juin au soir !** Venez nombreux



La saison MJC se termine et nous fêterons l'arrivée des vacances avec Trock'n Music et Le Goupil au col des Mouilles à Ste Agnès, le **6 juillet !**



Entre temps, nous aurons le plaisir de vous retrouver le 25 juin pour la fête de nos villages.

A la rentrée, l'équipe des bénévoles sera très heureuse de vous accueillir lors de 2 permanences :

- * le mardi 6 septembre, devant l'école et l'Amap à St Mury
- * le samedi 10 septembre, sur le marché à Ste Agnès

TROCK'N MUSIC le mercredi 6 juillet au Goupil à partir de 19h.

Pour la saison 2022/2023, nous retrouverons :

les activités hebdomadaires

stretching postural, tennis de table, dessin enfants, les marcheurs, atelier théâtre.

Reprise de 2 activités en cours d'organisation, on s'en occupe fermement : la gym pour les ados/adultes et l'éveil musical pour les enfants de 3/6 ans.

des animations ponctuelles

un après-midi « yoga », une soirée jeux de société & soupes, un atelier P'tits Philo s, une soirée œnologie, etc.

L'ensemble des informations vous seront communiquées par le bulletin de rentrée et via le site de la MJC

<https://www.mjc-mpt-gresivaudan.fr/>

Mais dès à présent, retenir la date du

SAMEDI 15 OCTOBRE 2022 20h à St Mury

Nous accueillerons l'Espace Paul Jargot, l'Espace Aragon et le Coléo

Qui viendront vous présenter leurs saisons 2022/2023

Cette présentation sera suivie du spectacle

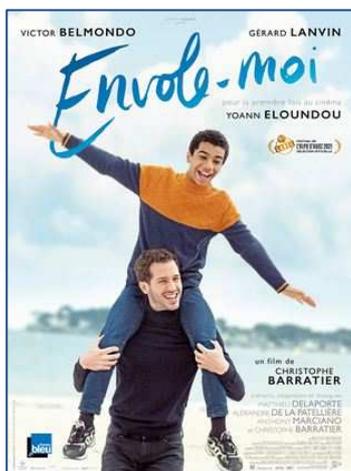
« Parades Nuptiales en Turakie » de et par Michel LAUBU - Cie Turak Théâtre

A bientôt !

La MJC vous souhaite un bel été !!!

Aurélië, Catherine, Chantal, Danièle, Isabelle, Jacqueline, Julie, Mélanie, Mireille, Myriam, Nicolas, Philippe, Sabine, Véronique

Cinéma



Envole-moi

Le **vendredi 05 aout** dans la cour de l'école de Sainte Agnès à 21h



Antoinette

dans les Cévennes

Le **samedi 27 aout** dans la cour de l'école de Saint Mury à 21h

Qi Gong, gymnastique énergétique

氣功

Ouverture d'un nouveau créneau à partir de mi-septembre le mercredi soir à 18h30 dans la salle du Presbytère de Sainte-Agnès Association Energie en Mouvement en collaboration avec la MJC de Saint Mury - Sainte Agnès, Dominique Silvente, tel : 09 75 72 39 50 / 06 74 40 21 98, courriel : assoem38@orange.fr

Le festival de l'Arpenteur

Du 2 au 9 juillet, les Adrets accueille comme chaque année le festival de l'arpenteur, toujours aussi original et éclectique : du théâtre, du cirque, des expositions, de la musique, des discussions...

Un Rendez-vous

spécial à

Pré Marcel

le 05 juillet à 10h,

18h et 20h30

"canopée#1" traverser la forêt, s'y abriter.

tous les renseignements sur : www.scenes-obliques.eu



Les restaurants de Sainte Agnès

L'Auberge du Grand Joly, 04 76 90 22 51

<https://www.facebook.com/aubergedugrangjoly/>

Le Goupil 04 76 45 25 76, nouveaux propriétaires depuis le 27 mai dernier, Kadidja et Pierre vous accueillent

<https://au-goupil-saint-agnes.eatbu.com/?lang=fr>

Naissances

- Emmy PEPIN, le 25 avril 2022

Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur RDV

Secrétariat joignable tous les jours

Lundi, mardi, jeudi 9h - 12h et 13h30-16h30

Mercredi et vendredi de 9h à 12h

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : mairie@sainte-agnes.fr

Web : www.sainte-agnes.fr

Relief – Directeur de publication : R. Latarge